

**FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN AU REGISTRE DES CHIENS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE****(Veuillez remplir un formulaire par chien)****Section 1 – propriétaire ou gardien du chien**

Nom et prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Êtes-vous le propriétaire du chien ? OUI NON

MATRICULE TAXES : _____ OU # CLIENT _____

Section 2 – identification du chien

Nom du chien : _____

Race ou type de chien : _____

Âge et année de naissance : _____ Sexe: Femelle Mâle

Couleur (s) : _____

Poids _____ Moins de 20 kg (44 lbs) Plus de 20 kg (44 lbs)Signes distinctifs permettant de le reconnaître (ex. poils frisés, oreille pointue, tache sur le corps ...) :

_____Est-ce que votre chien a déjà été enregistré dans une autre ville ou municipalité ? Si oui, dans
quelles ville ou municipalité : _____Stérilisation : Oui Non

Micropuçage : Oui, inscrire le numéro de la puce : _____

Date de la dernière vaccination pour la rage, inscrire le mois, l'année : _____

Section 3 – évaluation comportementale du chien

Est-ce que votre chien a déjà été évalué pour un comportement agressif par un médecin

Non Oui

Si OUI, par quelle Clinique vétérinaire? Et quelles ont été ses recommandations?

En tant que gardien ou propriétaire d'un chien, vous êtes responsable de celui-ci. Soyez proactif pour éviter les craintes inutiles à l'égard de votre chien. Prenez le temps d'identifier et de reconnaître les signes d'anxiété de votre animal afin de prévenir les morsures, les dommages à la propriété privée ou publique et de favoriser son bon comportement. **Merci à l'avance de votre contribution à prévenir les risques pour la santé, la sécurité des personnes et des animaux !**

Un petit rappel sur la réglementation provinciale

En tout temps, dans un endroit public, le chien doit :

- Porter sa médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps ;
- Être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser ;
- Être tenu par une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m ;
- Porter un licou ou un harnais si le chien pèse plus de 20 kg (environ 44 lb).

Un chien doit demeurer sur la propriété appartenant à son propriétaire ou gardien à moins que sa présence ailleurs ait été autorisée expressément à cette fin, il ne doit pas errer.

- Le gardien ou propriétaire recevra une médaille pour son chien inscrit au registre des chiens de la municipalité.
- Je déclare que les renseignements mentionnés sont exacts et je m'engage à aviser la municipalité de tout changement aux données inscrites dans ce formulaire sans délai.

Date : _____
Jj/mm/année

Nom et prénom, en lettres moulées

Vous pouvez faire parvenir votre demande et votre paiement par la poste:

Municipalité de Lamarche
100, rue Principale
Lamarche Qc G0W 1X0

Signature propriétaire du chien

À l'usage de la municipalité

Date de réception du formulaire :

jj/mm/année

Prix : 20\$

Payé par : Chèque #

Comptant

Signature représentant municipalité

Total payé : _____ \$

Débit